

ASSEMBLEE GENERALE VIRTUELLE N°13

INTERVENTION DE M.CELLOU DALEIN DIALLO

I- Les accusations portées contre les anciens PM du Général Lansana Conté (suite et fin)

Après avoir rappelé la fois dernière les performances macroéconomiques et le développement réalisés sous le régime du Général Lansana Conté, notamment dans les secteurs des infrastructures routières et de l'éducation, il y a lieu de reconnaître que ces performances n'ont pas pu être maintenues entre 2000 et 2008.

En effet, les manœuvres de déstabilisation du régime à travers les complots, les tentatives d'assassinat du GLC et surtout les agressions rebelles perpétrées à partir de septembre 2000 contre notre pays, avaient fait de la défense de l'intégrité territoriale et de la sécurité des institutions la priorité du gouvernement.

Cette situation avait entraîné l'explosion des dépenses de sécurité ayant eu pour conséquences le déséquilibre des finances publiques, la remise en cause de la stabilité macroéconomique et une forte réduction de la capacité d'absorption des financements extérieurs du pays. Si bien que le niveau d'investissement et de développement enregistré dans les années 1990 n'a pu être maintenu et le point d'achèvement de l'initiative PPTE n'a pu être atteint.

Mais tout le monde sait que cette baisse de régime dans le développement du pays n'était que la conséquence des tentatives de déstabilisation du régime, notamment des attaques rebelles contre la Guinée perpétrées à partir des frontières de la Sierra Leone et du Libéria. Ces attaques avaient d'ailleurs conduit à l'occupation temporaire de plusieurs parties du territoire national dont Gueckédou, Yendé Millimo dans Kissidougou, Madina Oula dans Kindia et Pamalap dans Forécariah.

Les Guinéens savent qui était derrière cette rébellion qui avait coûté la vie à des centaines de citoyens civils et militaires dont le brillantissime officier Guinéen, le Colonel Panival Bangoura, froidement exécuté par les rebelles à Madina Oula.

Les Guinéens savent également qui était derrière la tentative d'assassinat du Général Lansana Conté au carrefour Enco 5 en décembre 2004.

II- La hausse des prix des denrées consécutive à l'augmentation du prix du carburant

J'avais prévenu qu'il n'était pas possible d'augmenter le prix du carburant et de bloquer les prix du transport. Le Gouvernement avait pourtant soutenu le contraire et s'était même arrangé, à coup de milliards, à obtenir le soutien de certains dirigeants du syndicat des transporteurs et même du patronat.

Ces derniers, préférant l'argent du gouvernement à la défense des intérêts de leurs adhérents, avaient également assuré que le prix du transport n'allait pas augmenter.

Mais dès le lendemain de la décision du gouvernement d'augmenter les prix à la pompe, les prix du transport à Conakry ont connu une augmentation de 33% pour les taxis dont le coût du tronçon passait de 1500 à 2000 FG et de 50% pour les minibus dont le coût du tronçon passait de 1000 à 1500.

En ce qui concerne le transport interurbain, pour le fret, le coût du transport de la tonne a augmenté en moyenne de 20% en passant de :

- 500.000 à 600.000 pour le trajet Conakry-Nzérékoré,
- 450.000 à 550.000 pour le trajet Conakry-Siguiri,
- 700.000 à 800.000 pour le trajet Conakry-Banankoro.

Pour le transport des voyageurs, on a enregistré une augmentation des prix sur tous les trajets interurbains. De Conakry vers l'intérieur du pays, les augmentations ci-après ont été constatées :

- Conakry-Nzérékoré, le ticket individuel est passé de 270.000 à 300.000 ;
- Conakry-Kissidougou, de 140.000 à 180000 ;
- Conakry-Koundara, de 250.000 à 280.000 ;
- Conakry-Mamou de 100.000 à 125.000.

Au même moment, on a enregistré une forte augmentation des prix des denrées de première nécessité aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

Sous l'effet de l'augmentation du coût du transport consécutive à l'augmentation du prix à la pompe et de la détérioration des infrastructures routières, même les produits locaux ont enregistré une hausse non négligeable tel que le révèle l'enquête du site d'informations Guineenews. Selon les résultats de cette enquête publiée le mardi 17 août, **le prix du bouquet de feuilles de patates est passé de 1000 à 3500, voire 4000 ; le prix d'une tomate est passé de 500 à 2000 ; le pot d'huile est quant à lui passé de 2500 à 4000.**

Les produits importés n'ont pas été épargnés par cette inflation. Outre les facteurs internes ci-dessus évoqués, les prix de ces produits importés ont aussi pâti des conséquences de la rupture des chaînes d'approvisionnement liés à la Covid-19, à l'augmentation du fret maritime et des impôts et taxes au cordon douanier.

- **Le sucre passe ainsi de 360.000 à 430.000 le sac de 50 kg,**
- **L'huile de 300.000 à 330.000 le bidon de 20 litres,**
- **Le lait sucré de 270.000 à 360.000 le carton,**
- **La sardine de 420.000 à 480.000 le carton.**

Les transporteurs ont d'énormes difficultés à équilibrer leurs comptes en raison de l'usure accélérée des pneumatiques et des pièces de rechange liés à l'état désastreux du réseau routier mais également à l'inflation qui frappe les prix à l'importation de ces consommables et pièces de rechange.

A titre d'exemple, le pneu 315 qui était vendu à 2.000.000 est vendu aujourd'hui à 2.500.000 soit 25% d'augmentation. Le pneu 385 passe de 2.400.000 à 3.000.000. La suspension des camions de 12.000.000 à 17.000.000.

La fermeture de la frontière avec le Sénégal où s'approvisionnaient beaucoup de transporteurs en pièces de rechanges a contribué à renchérir le coût de ces pièces de rechanges.